



**Le Conseil national de la communication (CNC) du Cameroun a appelé les professionnels des médias, publics et privés locaux, au respect des règles qui sous-tendent l'exercice du métier à savoir «l'équilibre, l'objectivité et l'impartialité» dans le cadre de l'élection présidentielle prévue le 7 octobre 2018.**

Dans un communiqué publié vendredi et signé de son président, Peter Essoka, l'organe public de régulation constate, pour le déplorer, que certains médias diffusent, à travers des contenus écrits ou audiovisuels, «des messages de propagande nourris de commentaires, crédibilisant ou discréditant certains candidats déclarés».

Bien que le Code électoral ne consacre pas de réglementation spécifique, en termes de messages de propagande avant le début de la campagne électorale, fixée au 24 septembre, il rappelle à ses cibles que toute publication ou diffusion d'informations, de quelque nature que ce soit, se doit d'être en conformité avec l'éthique et la déontologie du métier de journaliste.

Cette mise en garde, note-t-on, intervient au moment où la médiasphère locale, toutes tendances confondues, est lancée dans une sorte de surenchère propagandiste en faveur ou contre certains candidats à la candidature à la magistrature suprême.